Une image contenant texte, Police, conception, logo

Description générée automatiquement

|  |
| --- |
| **ACTE D'ENGAGEMENT** |

**MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

## LOT N°3 : ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

**UNIVERSITE DE MONTPELLIER PAUL VALERY**

N° 2025 250718 0300

### ACTE D’ENGAGEMENT

### Article 1 - contractant

**Je soussigné**,

représentant la Société (nb) :

***nb*** *indiquer s’il y a lieu l’identification de la personne morale soumissionnaire autre que la Société d’assurances portant le risque.*

- domicilié à :

- numéro de téléphone :

- adresse email du correspondant :

- numéro d’identification SIRET :

- numéro d’inscription au RCS (s’il y a lieu) :

- code APE :

agissant pour le compte de la Société d'assurances (identification) :

- numéro d’identification SIREN (ou équivalent) :

- domicilié à :

- nationalité :

- forme juridique :

- autorité de contrôle prudentiel :

**dont j’ai vérifié auprès de son autorité de contrôle prudentiel sa solvabilité et ses agréments nécessaires pour répondre au présent marché d’assurance,**

après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés dans le règlement de consultation,

m'engage conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir les prestations dans les conditions ci-après définies :

**⬜ SANS AUCUNE RESERVE SUR LES DISPOSITIONS FACULTATIVES DEFINIES PAR LE CCTP**

**⬜ AVEC RESERVES et/ou VARIANTES INDIQUEES DANS LE DOCUMENT ANNEXE COMPORTANT \_\_\_\_ PAGES**

***nb rayer la mention inutile et, en cas de proposition avec réserves ou variantes, indiquer le nombre de pages du document en donnant l'énumération exhaustive.***

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

### Article 2 - conditions financières

**INDICE RETENU** (s'il y a lieu) : (valeur au : )

**ENSEMBLE DES GARANTIES POUR L'ENSEMBLE DU PARC**

\* PRIME ANNUELLE HT :

**\* PRIME ANNUELLE TTC :**

### Article 3 - paiements

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses administratives particulières.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de :

- sous le numéro : à :

- code banque : code guichet : clé :

***joindre un RIB ou un RIP***

**Article 4 - engagement du candidat**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas signer dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .............................................

Le .............................................

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement 1

### APPROBATION DU MARCHE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Entité** | **Offre retenue** | **Commentaires** |
| **UNIVERSITE DE MONTPELLIER PAUL VALERY** |  |  |

La présente offre est acceptée

A .............................................

Le .............................................

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

### ANNEXE À L’ACTE D’ENGAGEMENT

### (Gestion du marché "flotte automobile")

*Cette annexe constitue un élément de l’offre permettant d’apprécier les modalités de gestion mises en œuvre par le soumissionnaire – elle devra être remplie et signée. Le candidat peut compléter cette annexe de services / modalités de gestion complémentaires dans son mémoire de gestion.*

Mise à disposition d’un gestionnaire dédié : OUI NON

Mise à disposition :

* + D’une plateforme de gestion en ligne du contrat ? OUI NON
  + D’une plateforme de gestion en ligne des sinistres ? OUI NON
  + Si OUI, la plateforme de gestion en ligne permet-elle de :
    - Saisir les sinistres et d’accéder aux sinistres en cours OUI NON
    - D’accéder aux statistiques sinistres OUI NON

Accusé de réception de la déclaration de sinistre : OUI NON

Transmission à l’assuré des échanges de courriers avec les tiers : OUI NON

Mise à disposition de constats amiables préremplis : OUI NON

Possibilité pour l’assuré de saisir directement l’expert : OUI NON

Si non, délai pour missionner l’expert, à partir du jour

où l’assureur a connaissance du sinistre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’assureur réglera directement les garagistes / carrossiers

ou autres réparateurs : OUI NON

L’assureur acceptera le réparateur choisi par l’assuré OUI NON

Adhésion à la convention IRSA ? IRCA ? : OUI NON

Transmission d’un bilan de sinistralité annuel OUI NON

Une image contenant texte, Police, conception, logo

Description générée automatiquement

|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES** |

**MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**PRESTATIONS DE SERVICES D’ASSURANCE POUR**

**UNIVERSITE DE MONTPELLIER PAUL VALERY**

# LOT N°4 : ASSURANCE CYBER RISQUES

### INFORMATIONS GENERALES

|  |  |
| --- | --- |
| Souscripteur : | **UNIVERSITE DE MONTPELLIER PAUL VALERY** |
| Objet : | **Assurances Cyber risques** |
| Date d’effet | 01/01/2026 |
| Echéance annuelle : | 1er janvier |
| Terme et durée : | Reconduction automatique à l’échéance chaque année jusqu’au 31 décembre 2029 à minuit, soit une durée de 4 années, sauf non-reconduction dans les conditions de résiliation fixées par le CCAP. |
| Préavis de résiliation : | Préavis de 4 mois |
| Périodicité du paiement : | Annuelle |

**PREAMBULE**

*Le souscripteur souhaite la souscription d'un contrat cyber risques couvrant notamment les frais et pertes liés à une fraude ou une malveillance informatique.*

*Un descriptif des moyens informatiques du souscripteur figure en annexe ; il est entendu que ces indications n'ont pas pour objet de déterminer des bases contractuelles. Elles ont pour but de donner des informations sur les risques pour en permettre l'appréciation.*

**GARANTIES DEMANDEES**

*(ces spécifications correspondent à l’offre de base)*

**LIMITATION CONTRACTUELLE D’INDEMNITE : 500 000 €**

|  |  |
| --- | --- |
| Atteinte aux informations / reconstitution des données | Sans sous limitation |
| Vol de données personnelles et frais de notification | Sans sous limitation |
| Fraude / malveillance / cyber extorsion / cyber rançon  / cyber détournement | 50 000 € |
| Cyber responsabilité civile | Sans sous limitation |
| Atteinte à l’e-réputation | 50 000 € |
| Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative | 50 000 € |
| Pertes d’exploitation consécutives / frais supplémentaires | Sans sous limitation |
| Assistance / Hotline 24/7 / Gestion de crise | 50 000 € |
| Protection juridique | 25 000 € |

**LES FRANCHISES**

*(ces spécifications sont facultatives et peuvent faire l’objet de variantes)*

- tout sinistre **5 000 €**

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

*(ces spécifications sont facultatives et peuvent faire l’objet de variantes)*

***Préambule :*** *L’ensemble des dispositions qui suivent sont réputées déroger aux conditions générales et/ou conventions spéciales du contrat objet du marché et s’appliqueront par conséquent en priorité. Toutefois, dans le cas où les conditions générales et/ou conventions spéciales comporteraient des dispositions plus favorables aux intérêts de l’assuré, leur application reprendrait un caractère prioritaire.*

#### Clauses particulières d’ordre général

1. L’ensemble des plafonds assurés expriment une garantie *“par année”* et correspondent à une assurance dite “*au premier risque*”, avec abrogation de la règle proportionnelle de capitaux.
2. Les garanties couvrent l’ensemble des malveillances informatiques internes ou externes, telles que par exemples les virus, les accès illicites à des données personnelles ou confidentielles, les crypto logiciels, les ransomwares, les attaques par déni de service ou toutes intrusions numériques non autorisées.
3. La garantie « atteinte aux informations et reconstitution des données » couvre également les pertes liées à une erreur humaine ou à tout autre dommage (effets du courant ou casse accidentelle).
4. La garantie « fraude » couvre les fraudes internes ou externes perpétrées par des moyens informatiques ou téléphoniques. Sont notamment garantis le cyber détournement de fonds, le faux ordre de virement par usurpation d’identité, le piratage de lignes téléphonique ou encore tout autre détournement d’actifs financiers.
5. La garantie « atteinte à l’e-réputation » couvre les frais engagés par le souscripteur pour faire cesser des actes de diffamation, d’injure ou de dénigrement portant sur lui-même, ses représentants et / ou préposés.
6. La garantie « assistance / hotline / gestion de crise » couvre les frais consécutifs à un sinistre garanti liés aux mesures d’urgence, de conservation, d’investigation, de réparation, de correction de la faille utilisée, de conseils et de communication de gestion de crise. Sont également couverts les frais de conseil juridique ou d’avocat engagés par l’assuré pour défendre ses intérêts dans le cadre d’un sinistre cyber risque.
7. Les sinistres seront indemnisés TVA comprise.
8. Sauf stipulations expresses formulées dans les observations jointes à l’offre d’assurance, les garanties s’appliquent quels que soient les moyens de prévention et protection informatiques mises en œuvre par le souscripteur.
9. L'assureur présentera en annexe un mémoire technique présentant les modalités de gestion du contrat et des sinistres et les éventuels services complémentaires qu'il est en mesure d'apporter au souscripteur.

**Éléments statistiques**

Actuellement, l’Université ne bénéficie d’aucune garantie d’assurance cyber.

*0000*